Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1980)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ACTIVITÉS DANS LE MONDE

AFRIQUE

Si la fin du conflit rhodésien (*) a permis au CICR de mettre un terme, en 1980, à ses activités au Botswana et de les réduire au Zimbabwe et en Zambie, d'autres situations d'urgence, par contre, se sont développées ailleurs sur le continent africain (Angola, Tchad, Ouganda), nécessitant un engagement plus important en effectif et en ressources.

À fin 1980, le CICR était présent d'une manière permanente dans onze pays d'Afrique: Afrique du Sud, Angola, Ethiopie, Kenya, Mozambique, Ouganda, Soudan, Tchad, Zaïre, Zambie et Zimbabwe. En outre, ses délégués ont effectué, durant l'année, des missions dans un même nombre d'autres pays: Algérie, Botswana, Djibouti, Libéria, Malawi, Maroc, Mauritanie, Namibie/Sud-Ouest africain, Seychelles, Somalie et Tanzanie.

Afin de financer ses activités, le CICR a lancé en 1980 deux appels de fonds pour l'ensemble du continent africain: le premier, en mars, couvrant la période du 1er janvier au 30 juin et s'élevant à 22,5 millions de francs suisses; le second, en juillet, portant sur une somme de 20 millions de francs suisses pour le second semestre de l'année. Ces appels étaient accompagnés de rapports de situation globaux, faisant état des programmes d'activité et des budgets établis par le CICR pour chaque pays où il conduisait une action.

Au 31 décembre 1980, le CICR avait reçu à la suite de ces appels des contributions, ou des promesses de contributions, en espèces, en nature et en services pour un montant d'environ

41 millions de francs suisses.

La valeur totale de l'assistance matérielle et des secours médicaux, fournis par le CICR au cours de l'année sous revue, dans le cadre de ses activités en Afrique, s'est élevée à environ 12 millions de francs suisses (voir tableau p. 26).

Un nouveau délégué général pour l'Afrique, avec effet à partir du 1er janvier 1981, a été nommé en la personne de M. Jean-Marc Bornet.

Afrique australe

Les activités du CICR en Afrique australe ont été essentiellement marquées par la fin du conflit rhodésien, suivie de l'accession à l'indépendance du Zimbabwe, le 18 avril 1980.

Le rôle du CICR en Afrique australe, principalement axé jusqu'au début de 1980 sur des interventions d'urgence dictées par une situation de conflit ouvert, s'est modifié pendant cette année charnière: tandis qu'un processus de désengagement était amorcé pour les délégations du Zimbabwe, de Zambie et du Botswana, l'urgence des besoins de la population civile en Angola, tant sur le plan nutritionnel que médical, entraînait l'installation du dispositif nécessaire à la mise sur pied d'un nouveau programme d'assistance en faveur des personnes déplacées.

Parallèlement, tout au long de l'année, les développements de la situation en Namibie/Sud-Ouest africain et en République d'Afrique du Sud ont amené le CICR à renforcer son

dispositif permanent dans cette région.

Conflit rhodésien

Bien que la fin de l'année 1979 ait été marquée par l'aboutissement de la conférence de Londres, suivi de la signature de l'accord de cessez-le-feu par toutes les parties concernées, le CICR a poursuivi en 1980 ses activités dans le cadre des séquelles du conflit, tant au Zimbabwe que dans les pays limitrophes, dits de «première ligne» — soit le Botswana, le Mozambique et la Zambie — en faveur notamment de

nombreux réfugiés zimbabwéens.

Peu après l'accession du Zimbabwe à l'indépendance, la délégation de Salisbury entamait son processus de désengagement et diminuait progressivement ses activités d'assistance et de protection en faveur des victimes du conflit. Quant aux pays limitrophes, les rapatriements massifs de réfugiés, organisés durant les premiers mois de l'année par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ont entraîné la fermeture de la délégation du CICR au Botswana, au mois de mai, ainsi qu'une importante réduction de l'effectif de la délégation régionale de Lusaka.

En conséquence de cette profonde modification de la situation, la délégation de Salisbury a concentré, à partir du mois de juin, ses activités aux domaines traditionnels de la

protection et de l'Agence de recherches.

^(*) Pour la clarté du récit, la situation conflictuelle ayant précédé l'accession du Zimbabwe à l'indépendance est désignée dans ce Rapport sous les termes de «conflit rhodésien».

Les délégués ont également intensifié leurs efforts pour développer la diffusion du droit international humanitaire et des démarches ont été entreprises auprès des nouvelles autorités en vue de hâter l'adhésion du Zimbabwe aux Conventions de Genève ainsi qu'à leurs Protocoles addition-

Campagne d'information

La campagne d'information lancée par le CICR en 1978 dans le cadre du conflit rhodésien s'est poursuivie jusqu'à fin avril 1980.

Suivant la signature de l'accord de cessez-le-feu, les combattants du «Front patriotique», basés dans les pays de «première ligne» pendant le conflit, ont été rassemblés dans 14 camps («assembly points») sur sol zimbabwéen. Un programme spécial d'information a été mis sur pied à leur intention dans les camps où ils avaient été regroupés. Pour la première fois, il devenait en effet possible d'apporter une information Croix-Rouge directe aux forces combattantes de la ZANU («Zimbabwe African National Union») et de la ZAPU («Zimbabwe African People's Union»). Des séances d'information et des distributions de matériel d'information ont été organisées dans les «assembly points», à l'exception d'un seul, qui ne pouvait être atteint que par hélicoptère et dans lequel les équipes médicales du CICR n'avaient pas d'activité (voir aussi le chapitre «Information et relations publiques» du présent Rapport).

Remise de la médaille Henry-Dunant

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 18 mai, à Salisbury, en présence, notamment, du Président du Zimbabwe, M. Canaan Banana, du ministre des Affaires étrangères et du président de la Croix-Rouge du Zimbabwe, la médaille Henry-Dunant a été remise à titre posthume à la famille de Charles Chatora. On se rappelle que ce dernier, employé du CICR, avait trouvé la mort en 1978, lors du drame de Nyamaropa, en compagnie de deux délégués, André Tièche et Alain Biéri (cf. Rapport d'activité 1978).

Activités au Zimbabwe

Protection

Le CICR a poursuivi ses démarches, tant auprès des autorités à Salisbury qu'à Londres et Genève, afin de tenter d'élargir son action de protection à toutes les catégories de détenus politiques ainsi qu'aux personnes arrêtées en vertu de la loi martiale en vigueur au début de l'année.

A l'occasion d'une mission à Salisbury, en février, M. Frank Schmidt, délégué général pour l'Afrique, a de nouveau abordé ce problème avec le Gouverneur britannique, Lord Soames. Puis, le 11 février, lors d'une mission à Londres, M. Alexandre Hay, Président du CICR, a repris cette question avec Lord Carrington, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne. A la suite de ces entretiens, un message à la signature du Président du CICR, daté du 22 février, a été adressé à Lord Soames, afin de rappeler l'urgence et l'importance des préoccupations du CICR en matière de protection. Malgré ces démarches réitérées, la réponse du gouvernement britannique est demeurée négative: il appartenait au futur gouvernement du Zimbabwe d'autoriser le CICR à élargir ses activités de

Après l'accession du Zimbabwe à l'indépendance, qui a entraîné la libération des personnes détenues en raison de la loi martiale, les responsables de la délégation de Salisbury ont continué de suivre attentivement les questions de protection. Celles-ci ont été évoquées à plusieurs reprises avec les responsables du nouveau gouvernement, notamment lors d'entretiens avec le Premier ministre, M. Robert Mugabe, et le ministre de l'Intérieur, M. Joshua N'Komo.

Assistance médicale

Les activités médicales du CICR en faveur des personnes déplacées se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois de mai 1980: deux équipes médicales (composées chacune d'un médecin et d'une infirmière du CICR, ainsi que d'une infirmière engagée localement) ont continué de visiter régulièrement 24 cliniques et 6 hôpitaux de missions, ouverts par le CICR pendant le conflit afin de répondre aux besoins de la population civile.

Pour constituer ces équipes, 25 médecins et 12 infirmières ont été mis à la disposition du CICR par les Sociétés nationales scandinaves depuis le début de cette action; grâce à ce personnel spécialisé, 77 cliniques et hôpitaux de missions, couvrant une population de 630 000 personnes, ont pu être

systématiquement assistés.

A partir du 30 mai, la gestion des cliniques rurales a été remise au ministère de la Santé et à la Croix-Rouge du Zimbabwe. Le personnel médical du CICR, qui visitait régulièrement les hôpitaux de missions, a été remplacé par des médecins d'Oxfam.

Par ailleurs, à la demande du gouvernement britannique qui avait sollicité le concours du CICR dans le domaine de l'assistance médicale en faveur des combattants du «Front patriotique» de retour au Zimbabwe, les équipes médicales du CICR ont visité régulièrement et approvisionné en médicaments neuf des quatorze camps où ces combattants avaient été rassemblés.

Toujours pendant cette même période, le CICR a fourni une assistance médicale (visite des équipes du CICR et remise de médicaments) dans deux centres d'accueil (camps de Tegwani et de Toronto) où avaient été regroupés des rapatriés civils rentrant du Botswana, de Zambie et du Mozambique.

Secours

Comme dans le domaine médical, le CICR a poursuivi, jusqu'à fin mai, son action d'assistance matérielle aux personnes déplacées en raison du conflit, tant dans les différentes provinces du pays que dans la région de Salisbury.

Pendant les cinq premiers mois de l'année, une moyenne de 280 tonnes de vivres a été remise mensuellement en faveur d'environ 100 000 personnes. Ces secours se composaient essentiellement de nourriture de base (farine de maïs, lait en poudre, etc.); du savon et, surtout avant la saison froide, des vêtements et des couvertures ont été aussi régulièrement distribués aux personnes déplacées.

Dans les zones rurales, l'assistance du CICR s'est poursuivie dans les villages protégés, les missions et le centre pour amputés de «Jairos Jiri». Elle a permis aux familles les plus nécessiteuses, sélectionnées après enquête du CICR, de recevoir environ 60% de l'aide nécessaire pour couvrir leurs besoins vitaux. En mars et avril, le nombre des bénéficiaires a sensiblement augmenté car de nouvelles régions, difficilement accessibles pendant les hostilités, ont enfin pu être assistées.

Dans les zones urbaines, où un nombre croissant de familles rurales s'étaient réfugiées pendant la dernière phase du conflit, en particulier à Salisbury, une aide alimentaire régulière a été maintenue par le CICR. Le programme de construction d'abris, commencé en 1978 dans le camp de Seke, à 20 km de la capitale, a été achevé à la fin de 1979: 600 abris, construits en bois ou, selon la méthode traditionnelle, en briques séchées, étaient occupés, au début de l'année 1980, par 4500 personnes déplacées. Dès la proclamation de l'indépendance, un mouvement de reflux de ces populations vers les zones rurales s'est amorcé. C'est pourquoi, à la fin avril, le CICR a remis le camp de Seke au ministère du Travail et des Affaires sociales et au Conseil municipal de Chitungwiza.

Quant à l'assistance alimentaire, à Seke comme dans les zones rurales, elle s'est poursuivie jusqu'à fin mai. L'infrastructure mise sur pied par le CICR dans ce domaine a été reprise globalement par le ministère du Travail et des Affaires sociales, le 30 mai 1980.

Agence de recherches

En 1980, l'Agence de recherches de Salisbury s'est essentiellement occupée d'effectuer des démarches pour localiser les personnes portées disparues et d'assurer la transmission de nouvelles familiales. Pendant le premier semestre, le volume des cas traités a subi une constante augmentation, due, d'une part, à une meilleure connaissance de ce service au sein de la population, et, d'autre part, à la possibilité de résoudre un plus grand nombre de cas après que l'indépendance a été proclamée. C'est ainsi qu'en 1980, 410 enquêtes ont été ouvertes; à la fin de l'année, 344 cas avaient été clos. En outre, 9 opérations de rapatriements ont eu lieu sous les auspices du CICR entre le Zimbabwe et les pays de «première ligne».

Par ailleurs, pendant la période des rapatriements organisés par le HCR, des contacts fréquents ont été maintenus avec les représentants de cette organisation ainsi qu'avec les ambassades. Quant à l'échange de messages familiaux entre les réfugiés des pays de «première ligne» et leurs familles restées au Zimbabwe, cette activité a pris fin lorsque les services postaux ont recommencé de fonctionner.

Enfin, les dossiers de l'Agence de recherches de Lusaka, fermée à la fin de l'année 1980, ont été transférés à Salisbury.

Dispositif

Le dispositif de la délégation — une vingtaine de personnes, en janvier 1980, équipes médicales comprises — a progressivement diminué en cours d'année: dès le 1^{er} juillet, il était ramené à quatre personnes.

Au 17 juin, les différentes sous-délégations établies à travers le pays (Bulawayo, Fort-Victoria, Umtali et Gwelo) avaient été fermées.

Activités en Zambie

Développées dans le cadre du conflit rhodésien, les activités du CICR dans les pays dits de «première ligne» ont été caractérisées par un désengagement total au Botswana, et partiel en Zambie et au Mozambique.

Dès le mois de janvier 1976, l'aggravation du conflit en Afrique australe avait conduit le CICR à ouvrir une délégation régionale permanente à Lusaka. Le nombre des réfugiés rhodésiens installés dans les camps du «Front patriotique» (ZAPU) ayant fortement augmenté en 1978, le CICR avait entrepris une action d'assistance médicale et matérielle en leur faveur. Cette tâche a été poursuivie en 1979, ainsi que durant le premier semestre de l'année 1980.

Néanmoins, à fin juin, un nombre important de réfugiés ayant été rapatriés vers le Zimbabwe, des dispositions étaient prises pour que d'autres organismes humanitaires assurent sa relève. Le CICR cessait alors son action d'assistance. Cependant, tout au long de l'année, la délégation régionale de Lusaka poursuivait ses activités traditionnelles dans les domaines de la protection et des recherches.

Fin 1980, en conséquence de l'évolution de la situation en Afrique australe, il était décidé que le siège de la délégation régionale serait transféré de Lusaka à Salisbury à partir du ler janvier 1981.

Assistance médicale

Dans ce domaine, le rôle du CICR a consisté à poursuivre la réalisation des projets de santé publique, de distribution de médicaments et de fourniture du matériel nécessaire à la fabrication de prothèses pour les amputés de la ZAPU. Ces projets avaient été élaborés en juillet 1978 par le médecin-chef du CICR (cf. Rapport d'activité 1978, p. 14), en accord avec le président de la ZAPU et les autorités zambiennes.

Dans le cadre du programme de santé publique, le fonctionnement des installations sanitaires, comme le travail des personnes chargées d'appliquer dans les camps de réfugiés les connaissances inculquées en 1979 par un hygiéniste mis à disposition du CICR par l'OMS, ont été régulièrement contrôlées par les délégués. Insecticides et médicaments ont également été fournis régulièrement dans ces camps.

Par ailleurs, le CICR a livré du matériel orthopédique, pour une valeur globale de 75 000 francs suisses, au centre de

prothèses de l'hôpital universitaire de Lusaka, où étaient traités des amputés de la ZAPU.

Secours

L'action d'assistance s'est déroulée principalement dans deux camps: celui des filles, à Lusaka, et celui des garçons à Solwesi. Pour ce dernier camp, où 8000 personnes étaient recensées au mois de juin, la tâche du CICR a consisté à procurer mensuellement aux réfugiés un appoint nutritionnel grâce à des livraisons de lait en poudre. Dans le camp des filles, elle a surtout concerné les enfants en bas âge, au nombre d'environ 2000.

En 1980, environ 70 tonnes de lait en poudre et de nourriture pour enfants, 4500 couvertures et 7 tonnes de savon ont ainsi été distribuées.

En outre, au mois de février, le CICR a été approché par la SWAPO («South West African People's Organisation») pour apporter une aide médicale à quelque 300 enfants, entre 2 et 6 ans, qui devaient être déplacés du camp de Niyango vers Lusaka. Des vivres (lait en poudre, céréales pour bébés), des médicaments et du matériel divers, pour une valeur d'environ 20 000 francs suisses ont été distribués à cette occasion.

Enfin, divers secours ont été fournis au «Christian Council of Zambia» pour distribution à des réfugiés disséminés en ville, à l'hôpital de St. Francis, à Katete, à un camp de réfugiés angolais situé dans l'ouest du pays, ainsi qu'à la Société nationale.

Protection

Le CICR a poursuivi ses démarches auprès du gouvernement zambien aux fins d'avoir accès aux lieux de détention.

Trois personnes détenues pour entrée illégale sur sol zambien ont été visitées, à la demande des autorités, à la prison centrale de Lusaka.

Par ailleurs, les délégués du CICR ont été autorisés par le «Front patriotique» (ZAPU) à visiter le camp de Boroma Lima à deux reprises, en janvier et en mars: environ 150 prisonniers ont été enregistrés.

Agence de recherches

L'Agence de recherches de Lusaka, ouverte à fin 1978, s'est occupée de la recherche de personnes disparues ou séparées de leur famille, de la réunion de familles de réfugiés, de la transmission de nouvelles familiales ainsi que de l'enregistrement des détenus visités par les délégués en Zambie et au Zaïre.

Par ailleurs, des employés de la Croix-Rouge zambienne ont été formés aux techniques de l'Agence de recherches afin que la Société nationale soit à même d'ouvrir son propre bureau de recherches.

En 1980, environ 200 demandes d'enquêtes ont été soumises au CICR. Sur 171 cas clos à la fin de l'année, 102 avaient trouvé une solution positive.

Mission du délégué régional au Malawi

Ces dernières années, le CICR avait été contraint de réduire ses relations avec la République du Malawi en raison de l'urgence de ses engagements dans le cadre du conflit rhodésien. A l'occasion d'une mission dans ce pays, du 10 au 17 juin, le délégué régional basé à Lusaka a pu renouer le contact avec les autorités et la Société nationale du Malawi. Ses entretiens avec les hauts fonctionnaires du gouvernement lui ont permis d'exposer les activités du CICR en Afrique australe, notamment, dans le domaine de la protection, en matière de visites des lieux de détention.

Activités au Botswana

Au Botswana, les activités du CICR ont été essentiellement liées au problème des ressortissants du Zimbabwe réfugiés dans ce pays. Au début de l'année 1978, étant donné l'aggravation de la situation, le CICR avait décidé d'intensifier son assistance — auparavant limitée à l'envoi d'une aide matérielle aux réfugiés par le canal de la Croix-Rouge du Botswana—et d'intervenir directement. En coordination avec les autorités et la Société nationale, ainsi qu'avec le HCR, la Fédération luthérienne mondiale (LWF) et d'autres organismes d'entraide, il fut convenu que le CICR se chargerait avant tout de l'assistance médicale dans les camps, en plus de la fourniture de secours divers (tentes, couvertures, vêtements pour enfants, etc.).

Au 1^{er} janvier 1980, 22 586 personnes étaient recensées dans les camps de réfugiés de Selebi Pikwe, Dukwe et Francistown. Le rapatriement de ces réfugiés vers le Zimbabwe s'étant achevé dès la fin du mois de février, la délégation du CICR au Botswana commença d'amorcer son processus de retrait.

Assistance médicale

Selon l'accord passé avec le HCR et la LWF, le CICR a été chargé de l'action médicale durant les opérations de rapatriements: c'est ainsi que ses équipes médicales ont évacué jusqu'à la frontière du Zimbabwe des réfugiés blessés ou malades, ainsi que des femmes enceintes. Le 12 mars, un dernier groupe de cinq personnes a été conduit par le CICR à l'hôpital de Bulawayo.

Par la suite, le CICR a continué d'apporter une assistance médicale au camp de Dukwe, où étaient rassemblés une centaine de réfugiés sud-africains et namibiens. Dans ce camp, dont la reprise a été assurée par le «Botswana Council of Churches», le CICR a maintenu en poste, jusqu'à la fin du mois d'avril, trois infirmières qu'il avait engagées localement.

Secours

Une partie des médicaments et du matériel médical stocké par le CICR au Botswana a été envoyée à la délégation de Salisbury et le reste remis à la Croix-Rouge du Botswana. De même, 17,5 tonnes de lait en poudre furent expédiées à la délégation régionale de Lusaka pour distribution aux réfugiés et une partie des secours en surplus (couvertures et lait en poudre, notamment) fut remise à la Société nationale afin de l'aider à faire face aux besoins encore existants parmi la population civile.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches, qui étaient principalement liées à l'enregistrement des réfugiés dans les camps, ont été reprises progressivement par la Croix-Rouge du Botswana. Quant aux dossiers en cours de traitement, ils ont été transférés à la délégation régionale de Lusaka.

Fermeture de la délégation

Le processus de désengagement de la délégation ayant été amorcé en février, les bureaux du CICR à Francistown et à Gaborone ont fermé leurs portes, respectivement à la fin du mois d'avril et au 15 mai 1980.

Activités au Mozambique

Au Mozambique, comme dans les autres pays de «première ligne», le CICR s'est principalement préoccupé du sort des victimes du conflit rhodésien.

Dans ce pays, où un délégué a représenté le CICR sur place depuis 1977, l'accord de siège autorisant l'établissement d'une délégation permanente à Maputo a été signé le 12 avril 1980.

Assistance médicale

L'action médicale en faveur des amputés de guerre de la ZANU, mise en place en avril 1978, s'est poursuivie tout au long de l'année dans un centre orthopédique privé à Maputo et dans un centre de réhabilitation ouvert par le gouvernement à Merotte. Le CICR a participé financièrement au traitement et à l'appareillage de ces handicapés; en outre, il a envoyé de Genève du matériel de prothèses et de physiothérapie. A fin 1980, le nombre des amputés de guerre de la ZANU appareillés depuis le début de l'action, en 1978, s'élevait à environ 70 personnes.

Par ailleurs, un projet en faveur d'amputés mozambicains victimes de la guerre, soumis par le CICR aux autorités mozambicaines, a été approuvé par le ministère de la Santé au mois de juin 1980. Ce projet prévoit, pour le début de 1981, la création d'un atelier orthopédique et la formation de techniciens mozambicains afin de venir en aide aux mutilés du Front de libération du Mozambique (FRELIMO) et ceux du conflit rhodésien. Le coût de sa réalisation, étalée sur deux années, a été estimé à 860 000 francs suisses pour 1981 et à 448 000 francs suisses pour 1982.

Angola

Liées, d'une part, au conflit namibien, opposant à la frontière angolaise les forces sud-africaines aux combattants de la SWAPO («South West African People's Organisation»), et, d'autre part, aux séquelles du conflit angolais de 1975-1976 (des mouvements armés d'opposition opérant encore dans le centre et le sud du pays), les activités du CICR en Angola ont été caractérisées, en 1980, par le développement d'un programme d'assistance en faveur des populations civiles victimes des événements.

Déjà, en 1979, le CICR avait organisé deux missions d'évaluation, dans les provinces de Huambo et Benguela, puis dans celle de Bié, qui avaient permis de constater l'étendue et l'urgence des besoins alimentaires (cf. Rapport d'activité 1979, p. 20).

Le 28 février 1980, à la suite des diverses démarches entreprises en 1979, la délégation du CICR à Luanda a signé un accord avec la Croix-Rouge angolaise, sa partenaire dans cette action.

Ce document, qui avait également été soumis aux autorités angolaises, définissait les bases d'un projet commun d'une durée de six mois pour l'action d'assistance alimentaire en faveur des personnes déplacées.

Après une période préparatoire, en mars et avril, la phase opérationnelle de l'action démarrait au mois de mai. A la fin de l'année, 23 points de distribution avaient été ouverts dans différents villages et permettaient de secourir quelque 25 000 personnes.

La sécurité des délégués et les problèmes de déplacement sur le terrain

Le développement de l'action a été toutefois entravé par les problèmes de sécurité et les difficultés logistiques rencontrées en Angola. Malgré les efforts et les moyens matériels investis, il n'a pas été possible d'étendre les activités du CICR et de la Société nationale au-delà d'une zone-test, située dans la province de Huambo. Plusieurs missions d'évaluation ont cependant démontré l'urgence des besoins de la population civile et la nécessité d'entreprendre, aussi rapidement que possible, une action d'assistance dans d'autres régions, à l'est de Huambo, dans la province de Bié ainsi qu'au nord de Bailundo.

En dépit des démarches effectuées, dès 1979, auprès des responsables du principal mouvement d'opposition, l'UNITA, et des contacts renouvelés en 1980, il s'est avéré extrêmement difficile d'obtenir certaines garanties de sécurité concernant les mouvements des délégués sur le terrain.

Par ailleurs, étant donné les risques inhérents aux déplacements par route, un avion Islander, utilisé auparavant pour l'action du CICR au Zimbabwe, a assuré à partir du mois de juin la liaison régulière entre Huambo et Luanda.

Enfin, toujours en relation avec le problème de la sécurité, il a été décidé, lors de la visite du délégué général pour l'Afrique, en juin, d'entreprendre une campagne d'information en

Angola (voir aussi le chapitre «Information et relations publiques» du présent Rapport).

Assistance matérielle aux personnes déplacées

A la suite de l'accord conclu avec la Croix-Rouge angolaise, plusieurs missions préparatoires ont été accomplies sur le terrain, en mars et avril, par le délégué régional du CICR basé à Lusaka, le secrétaire général de la Société nationale, un délégué spécialisé dans le domaine des secours et une nutritionniste, mise au service du CICR par la Croix-Rouge suédoise. Par rapport aux résultats des évaluations effectuées l'année précédente, l'état nutritionnel de la population déplacée en raison des événements n'avait pratiquement pas changé: 80 à 90% des gens présentaient des symptômes allant de la faiblesse généralisée à des états très avancés de malnutrition. En fonction de cette réalité, le projet initial de secours, prévoyant une assistance limitée à certaines catégories de bénéficiaires (enfants, femmes enceintes, blessés et malades), a dû être modifié pour englober l'ensemble de la population déplacée.

À l'occasion de ces missions sur le terrain, le programme qui avait été établi a été présenté aux autorités provinciales de Bié

et Huambo.

Le 21 avril, l'action d'assistance commençait avec l'arrivée à Huambo de l'équipe de secours, suivie, du 25 avril au 1^{er} mai, par la réalisation d'un premier pont aérien organisé à partir du Botswana: 100 tonnes de farine de maïs (valeur: 45 000 francs suisses), ainsi que des véhicules tout-terrain, indispensables pour distribuer les vivres dans les villages à l'accès souvent difficile, et divers matériels ont ainsi été acheminés. Etablie à Huambo, la délégation du CICR a pu commencer son programme d'assistance à la mi-mai, avec une première distribution à Katchiungo, dans la zone est de la province de Huambo.

Les activités de secours ont commencé à prendre de l'ampleur avec l'établissement d'un plan d'action de 3 mois (juin, juillet, août) couvrant un «carré test» dont les extrémités peuvent être délimitées approximativement par Bailundo, Katchiungo, Alto Hama et Huambo. Deux équipes de secours, respectivement chargées de la zone est (Katchiungo, Tchikala-Tcholohanca) et de la zone nord (Bailundo et Alto Hama) ont

été mises sur pied pendant cette période.

Toutefois, jusqu'au début juillet, chaque déplacement sur le terrain dépendait de l'accord des autorités provinciales. Cette procédure, en contraignant fréquemment les délégués à annuler des missions prévues, a contribué à freiner le développement de l'action. Cependant, le 7 juillet, les autorités provinciales autorisaient le CICR et ses partenaires de la Croix-Rouge angolaise, grâce à un laissez-passer général («guía de marcha permanente»), à se déplacer librement dans toute la province de Huambo. Malgré cette autorisation, des difficultés ont encore été rencontrées, en juillet, pour accéder à un lieu de distribution ouvert par le CICR à Katchiungo.

Concernant l'arrivée des secours, un second pont aérien a été organisé à partir du Botswana et du Zimbabwe, à fin juin: en tout, 4 vols ont permis d'apporter 44,2 tonnes de vivres, 20 000 couvertures, du savon, des vêtements ainsi que des

véhicules et le matériel nécessaire (en tout 96,7 tonnes évaluées à 367 800 francs suisses). Pour ce qui est des vivres fournis par la Communauté économique européenne (CEE) et acheminés par voie maritime jusqu'au port de Lobito, un premier chargement de 30 tonnes de «butteroil» est arrivé le 5 juillet à Huambo par train en provenance de Lobito.

Pendant ces trois mois d'action dans le «carré-test», des distributions ont pu être régulièrement organisées en zone est et, après la mi-juillet, en zone nord en faveur d'un total de 18 000 personnes nécessiteuses. Deux types de distributions

ont été mis sur pied:

 les secours (vivres, couvertures, vêtements, savon) remis individuellement aux familles bénéficiaires, selon un rythme généralement bimensuel;

— les distributions collectives quotidiennes de nourriture pour les groupes de populations les plus vulnérables (c'està-dire essentiellement les enfants). Pour cela, des marmites de «porridge» à base de lait, de «butteroil», de farine de maïs et de sucre, étaient préparées sur place et distribuées, sous la surveillance de responsables, chaque «marmite» nourrissant environ 300 enfants.

En septembre, octobre et novembre, les activités d'assistance se sont intensifiées dans la province de Huambo, permettant d'atteindre régulièrement quelque 25 000 personnes réparties dans 21 villages. Au 20 septembre, un nouveau type de distributions, visant à sauver les enfants souffrant de malnutrition grave, a commencé de fonctionner à Katchiungo, avec l'ouverture d'un centre de nutrition intensive, sous le contrôle de l'équipe médicale du CICR. De bons résultats ayant été obtenus dans ce centre, où une trentaine de patients peuvent être hébergés et recevoir les soins qu'exige leur état, une expérience similaire a été mise en route à Bailundo. Ce deuxième centre devait commencer à accueillir des malades début 1981.

Au mois de novembre, un troisième pont aérien, organisé entre le Zimbabwe et l'Angola par la délégation de Salisbury, a permis d'acheminer 48,9 tonnes de secours, dont 35 tonnes de vivres, ainsi que du savon et du matériel divers. Cependant, vers la fin de l'année, les stocks de vivres du CICR en Angola se sont trouvés proches de l'épuisement du fait que les navires devant acheminer les secours fournis par la CEE avaient pris un retard considérable sur les délais prévus. En conséquence, afin d'éviter une rupture des distributions, les rations ont été réduites dès le mois de novembre dans les zones assistées depuis le début de l'action et où les besoins étaient donc moins urgents. Par ailleurs, les autorités angolaises ont accepté de mettre, à titre de prêt, de la farine de maïs à la disposition du CICR.

La poursuite de l'action sur le terrain a toutefois dû être momentanément suspendue dès la fin de la première semaine de décembre, en raison d'une dégradation des conditions de sécurité, déjà très précaires auparavant.

Avant cette interruption, les délégués du CICR ont approvisionné pour un mois le centre de nutrition intensive de Katchiungo et procédé à une distribution générale de nourriture, à Alto Chiumbo et à Kaïalula, suffisante pour une

période d'un mois. Quant aux autres lieux où étaient organisées des marmites de «porridge», ils avaient des provisions suffisantes pour tenir jusqu'en janvier 1981.

A la fin de 1980, 795,3 tonnes de secours, comprenant essentiellement des vivres et évaluées à 1 860 940 francs suisses avaient été distribuées dans la province de Huambo. Certains villages, dans la région de Katchiungo (Amarral, Tchicala-Tcholohanca), avaient bénéficié de l'action de secours depuis son démarrage et les améliorations constatées permettaient au CICR d'envisager d'arrêter ses distributions. Toutefois, dans des régions nouvellement visitées en septembre, comme Trappa, au nord-est de Katchiungo, les conditions de vie des quelque 8000 personnes déplacées demeuraient extrêmement difficiles.

Assistance médicale

EN FAVEUR DES PERSONNES DÉPLACÉES. — A la suite de la demande du gouvernement de Luanda, motivée par les affrontements survenus en juin dans le sud du pays, une équipe du CICR (un médecin, une nutritionniste et deux infirmières) a effectué plusieurs missions en juillet-août afin d'évaluer sur le terrain la situation dans la perspective d'une aide médicale en faveur des victimes des opérations militaires. L'équipe du CICR a visité notamment Katchiungo et Bailundo, dont les hôpitaux ont été approvisionnés en médicaments. Quant aux malades ou blessés graves, ils ont été évacués sur l'hôpital de Huambo par les soins du CICR. Lors de la visite des villages, en compagnie de l'équipe de secours, hormis les symptômes de malnutrition constatés parmi la population, des maladies, dues principalement à la déficience alimentaire et au manque d'hygiène, ont été diagnostiquées chez les enfants. Outre les cas très fréquents de marasme et de kwashiorkor, des cas de gale, paludisme, bilharziose, pneumonie et tuberculose ont également été détectés. Aussi, l'équipe médicale a-t-elle procédé sur le terrain à un certain nombre de traitements, en particulier contre le paludisme, la conjonctivite et l'infection pulmonaire. Les conditions d'hygiène laissant à désirer dans ces villages, des postes de santé ont été créés: sous contrôle CICR, des responsables locaux recrutés parmi la population ont été nommés et des connaissances de base en matière d'hygiène et de soins médicaux élémentaires leur ont été inculquées. Par ailleurs, étant donné l'extrême sous-alimentation des enfants, les centres de nutrition intensive de Katchiungo et de Bailundo ont été mis sur pied (voir ci-dessus).

En septembre-octobre, à la suite de la mission d'évaluation effectuée sur le terrain par le médecin-chef du CICR et de ses entretiens avec les autorités provinciales, de nouveaux postes de santé ont été construits dans les villages et ont été régulièrement visités par le personnel médical du CICR.

CENTRE ORTHOPÉDIQUE DE BOMBA ALTA. — L'action d'assistance médicale du CICR en faveur des amputés de guerre au centre de Bomba Alta (Huambo) avait débuté le 2 août 1979, avec l'arrivée sur place d'une première équipe orthopédique (cf. Rapport d'activité 1979, p. 21). Neuf mois

après le démarrage du projet, soit en avril, l'installation de l'atelier avait été menée à bien et le centre atteignait sa capacité normale de production, soit la confection d'environ 30 prothèses par mois. Pendant la première partie de l'année, la fabrication des composants orthopédiques s'est trouvée retardée en raison des difficultés d'approvisionnement rencontrées. En effet, bien que les techniques employées par le CICR dans ce domaine consistent à tirer le meilleur parti possible des ressources locales afin de permettre, une fois le programme lancé, à la Société nationale de poursuivre sa tâche de manière autonome, il s'est révélé difficile de se procurer les matériaux de base (bois, métal) nécessaires pour confectionner les prothèses.

En 1980, le CICR a maintenu à Bomba Alta un dispositif composé de deux techniciens orthopédistes, une physiothérapeute et un ergothérapeute. Depuis le début de l'action, 185 patients, principalement civils, ont été appareillés. Par ailleurs, 14 employés, dont 2 assistants en orthopédie, ont été mis à la disposition du centre par la Croix-Rouge angolaise et ont commencé de recevoir une formation pratique, en collaboration avec une équipe spécialisée de la République démocratique d'Allemagne qui dirige, depuis plus de trois ans, l'atelier orthopédique de l'hôpital de médecine physique de Luanda. Enfin, l'intégration de plusieurs amputés au sein de l'équipe responsable ayant été considérée comme un facteur essentiel à la bonne marche du centre, des patients appareillés ont été recyclés et ont pu commencer à travailler à l'atelier de Bomba Alta.

Une lourde tâche reste cependant à accomplir: il y aurait en effet plusieurs centaines d'amputés ayant besoin d'un appareillage, cela pour la seule province de Huambo. Les possibilités d'hébergement, à proximité du centre, étant quasi inexistantes, l'UNICEF a accepté de financer la construction de maisonnettes afin de loger les handicapés pendant la durée de leur traitement.

Pour 1980, l'achat de matériel par le CICR s'est élevé à 58 500 francs suisses.

Protection

PRISONNIER SUD-AFRICAIN DÉTENU PAR LA SWAPO. — En 1980, le CICR a visité pour la quatrième fois un prisonnier de guerre sud-africain détenu par la SWAPO en Angola depuis le mois de février 1978 (cf. Rapport d'activité 1978, p. 16). Cette visite a été effectuée en mars, sans qu'il ait été toutefois possible au délégué du CICR de s'entretenir sans témoin avec le détenu. Par ailleurs, avec l'aide de la Croix-Rouge angolaise, des messages et des colis familiaux ont pu être transmis au prisonnier.

DÉMARCHES AUPRÈS DES AUTORITÉS ANGO-LAISES. — Parallèlement aux démarches entreprises auprès des autorités sud-africaines à la suite des affrontements survenus, début juillet, dans le sud de l'Angola entre les forces armées sud-africaines et celles de la SWAPO (voir p. 14 du présent Rapport), le CICR a adressé aux autorités angolaises un message soulignant sa préoccupation pour le sort des victimes et rappelé aux parties au conflit les principes fondamentaux dictés par le droit international humanitaire.

Par ailleurs, ayant été approché par les autorités de Pretoria au sujet du rapatriement du corps d'un soldat sud-africain, le CICR a entrepris des démarches auprès du gouvernement de Luanda. Enfin, ayant pris connaissance du verdict condamnant à mort plusieurs prisonniers de l'UNITA détenus par les autorités angolaises, le CICR a demandé à diverses reprises au gouvernement l'autorisation de visiter ces personnes ainsi que l'ensemble des prisonniers de l'UNITA en mains angolaises. Aucune de ces démarches n'avait abouti à fin 1980.

RELATIONS AVEC L'UNITA. — En date du 25 juillet, l'UNITA a déclaré officiellement au CICR son intention de respecter les règles fondamentales du droit international humanitaire applicables dans les conflits armés.

A l'occasion des contacts pris par le CICR avec les représentants de l'UNITA en Europe, la question de l'accès aux prisonniers détenus par ce mouvement a été abordée. Par ailleurs, ayant été approché par l'UNITA et les autorités portugaises, le CICR a offert ses services, en tant qu'intermédiaire entre les parties concernées, en vue de l'éventuelle libération de 18 prisonniers portugais en mains de l'UNITA.

Agence de recherches

En 1980, le CICR a continué de collaborer aux activités du service de recherches de la Société nationale. C'est ainsi que 73 demandes d'enquêtes ont été transmises au service de recherches de la Croix-Rouge angolaise, tandis que 11 ont été traitées par la délégation du CICR. En outre, plusieurs cas de rapatriements en Angola ou vers d'autres pays ont été négociés par le CICR auprès des autorités.

Dispositif

Lié au développement de l'action d'assistance, le dispositif du CICR en Angola a considérablement augmenté en 1980: au début de l'année, hormis l'équipe de 4 spécialistes basée au centre de Bomba Alta, à Huambo, seul le délégué régional représentait le CICR à Luanda. A la fin août, le dispositif global (Huambo, Luanda et Bomba Alta compris), atteignait un total de 21 personnes, dont 2 pilotes pour l'avion CICR. Vers la fin de l'année, l'effectif du CICR en Angola se stabilisait autour de 25 personnes.

Afrique du Sud et Namibie/Sud-Ouest africain

Basée à Pretoria, la délégation régionale du CICR a poursuivi son action de protection en faveur des prisonniers de sécurité condamnés et des personnes détenues à titre préventif en vertu de la section 10 de l'«Internal Security Amendment Act», les deux seules catégories auxquelles la République d'Afrique du Sud lui avait accordé l'accès. Parallèlement, au cours de l'année 1980, le délégué régional du CICR a continué

ses démarches, à Pretoria et à Windhoek, pour obtenir l'accès aux autres catégories de détenus pour motif politique ou de sécurité, incarcérés en République d'Afrique du Sud ou en Namibie/Sud-Ouest africain.

Par ailleurs, en raison des affrontements entre les forces armées sud-africaines et celles de la SWAPO, début juillet, dans le sud de l'Angola, ainsi que de la fréquence des combats dans la région frontalière, au nord de la Namibie, le CICR a lancé un appel aux parties concernées afin de leur rappeler les principes fondamentaux du droit international humanitaire en matière de conflits armés, en soulignant sa préoccupation de les voir respectés. En outre, il a offert au gouvernement sudafricain ses services en matière de protection, d'assistance et de diffusion du droit international humanitaire au sein de ses forces armées.

D'autre part, le CICR, sollicité par les autorités sudafricaines, a entrepris des démarches auprès des autorités angolaises pour obtenir le rapatriement du corps d'un soldat sud-africain tué lors des affrontements de juillet. A la fin de l'année, ces démarches n'avaient pas encore abouti.

Protection

PERSONNES INCARCÉRÉES EN RAISON DE LA SITUATION INTERNE. — En 1980, le CICR a effectué une nouvelle série de visites aux personnes incarcérées en raison de la situation interne: au mois d'octobre, quatre délégués, dont un médecin, se sont rendus dans huit lieux de détention où se trouvaient 515 prisonniers de sécurité condamnés et 4 personnes détenues en vertu de la section 10 de l'«Internal Security Amendment Act». Toutefois, à la suite des incidents, suivis d'arrestations, survenus dans diverses banlieues africaines («townships») en juin 1980, le CICR n'a pas été autorisé à faire une visite anticipée à cette dernière catégorie de détenus. Par ailleurs, les démarches renouvelées par le délégué régional afin d'obtenir l'accès aux personnes détenues sous section 6 du «Terrorism Act» ainsi qu'aux prisonniers condamnés à mort n'ont pas abouti en 1980.

VISITES DE DÉTENUS EN NAMIBIE/SUD-OUEST AFRICAIN. — En janvier, le CICR a obtenu l'autorisation de visiter 32 prisonniers détenus à Windhoek par les autorités sud-africaines en vertu de la proclamation n° 26 de l'Administrateur général de la Namibie (AG 26) relative à la sécurité du territoire.

A la suite des démarches réitérées du délégué régional en Namibie/Sud-Ouest africain, le CICR a été autorisé, le 22 avril, à étendre ses visites aux détenus incarcérés en vertu du décret n° 9 de l'Administrateur général (AG 9). C'est ainsi qu'au mois de juin, les délégués du CICR ont pu avoir accès aux prisonniers de sécurité détenus par l'armée sud-africaine au camp de Mariental. Une seconde visite à ce lieu de détention a été effectuée en septembre.

Le 19 novembre, le CICR a obtenu de l'Administrateur général l'autorisation de voir l'ensemble des détenus en vertu des décrets relatifs à la sécurité du territoire; des visites ont alors été faites aux personnes détenues à Windhoek, Gobabis,

Outjo et Karasburg.



Assistance alimentaire aux personnes déplacées en Angola

DÉCLARATION D'INTENTION DE L'«AFRICAN NATIONAL CONGRESS» (ANC). — Sur un autre plan, M. O. R. Tambo, Président de l'«African National Congress» (ANC), a remis au Président du CICR, le 28 novembre, une déclaration par laquelle son mouvement s'engage, dans sa lutte en Afrique du Sud, à respecter les principes du droit international humanitaire applicables en cas de conflits armés; la déclaration indique, en outre, la volonté de l'ANC «de se conformer, pour autant que cela soit pratiquement possible, aux règles des Conventions de Genève de 1949 et de leur Protocole additionnel I relatives à la protection des victimes des conflits armés internationaux».

Assistance

En relation avec son action de protection, le CICR a poursuivi un programme d'assistance en faveur des détenus, de leurs familles et des anciens détenus visités en Afrique du Sud. Des secours ont également été remis aux prisonniers à la suite de la visite du mois d'octobre.

En outre, la majorité des familles de détenus visités par le CICR ont bénéficié d'une assistance. Les frais de transport des personnes rendant visite à leurs parents détenus ont été pris en charge. Des colis de vivres et, occasionnellement, des couvertures, ont été remis chaque mois aux familles de détenus dans le besoin ainsi qu'aux prisonniers de sécurité récemment libérés. Le CICR a également financé les traitements médicaux qui s'imposaient pour les plus démunis.

Enfin, en décembre, à la suite des visites effectuées en Namibie/Sud-Ouest africain, des contacts ont été pris avec diverses organisations caritatives afin de préparer un programme d'assistance aux détenus et à leurs familles, sur des bases similaires à celui en vigueur en Afrique du Sud.

Autres activités

La délégation régionale de Pretoria, en relation avec la Croix-Rouge sud-africaine, a collaboré à la recherche de personnes disparues et à la transmission de nouvelles familiales. Elle a également participé à plusieurs opérations de rapatriement, notamment du Zimbabwe au Transkei et de Namibie vers l'Angola.

Afrique orientale

Ouganda

En Ouganda, les tâches du CICR en 1980 ont principalement porté sur la protection et les activités de recherches, tant sous le régime du président Binaisa que sous celui de la Commission militaire, présidée par M. Paulo Muwanga, qui, dès le 17 mai, a assumé les fonctions présidentielles jusqu'aux élections de décembre 1980. Les actions de secours et d'assistance médicale ont donc essentiellement concerné les personnes détenues.

Dans les deux derniers mois de l'année, le CICR a suivi la situation qui prévalait dans la province du West Nile et a entrepris une action spéciale dans cette région. En octobre, en effet, des partisans de l'ancien président Idi Amin Dada ont lancé une attaque dans le nord-ouest du pays créant d'importants besoins parmi la population civile. Le CICR a immédiatement adressé, le 20 octobre, une offre de services aux autorités ougandaises qui ont accepté le principe d'une mission dans les zones sinistrées et d'une présence permanente du CICR dans la région.

Le CICR a également entrepris de diffuser le droit international humanitaire; le délégué régional basé à Nairobi a donné plusieurs conférences sur les Conventions de Genève devant des officiers de police, des responsables de prisons et des officiers tanzaniens.

Décès d'une déléguée du CICR

Le CICR a eu la grande douleur de perdre une déléguée, M^{11e} Christine Rieben, dans un accident de voiture survenu près de la capitale ougandaise, le 17 janvier. M^{11e} Rieben, après une première mission au Tchad, occupait à Kampala, depuis le 18 décembre 1979, les fonctions de déléguée de l'Agence centrale de recherches.

Protection

VISITES. — Le CICR a effectué, tant à Kampala qu'en province, deux séries de visites de lieux de détention qui regroupaient des personnes arrêtées dans le cadre du conflit Ouganda/Tanzanie et lors des changements de régime intervenus dans le pays; ces personnes étaient d'ailleurs incarcérées sans statut défini. La première série de visites, du 4 au 26 mars, a porté sur 11 lieux et 5793 détenus — y compris les détenus transférés de Tanzanie (voir le chapitre «Tanzanie» du présent Rapport); la seconde série s'est déroulée du 25 juillet au 21 août et a concerné 12 lieux et 4789 détenus. Toutes ces visites, accompagnées de distributions de secours, ont fait l'objet de rapports remis aux autorités.

En dehors des séries de visites régulières, les délégués se sont fréquemment rendus, tout au long de l'année, dans les prisons principales de Kampala, de Jinja et de Mbale et dans quelques autres de moindre importance, pour y suivre la situation sanitaire et alimentaire, y remettre des secours et s'occuper des

En 1980, le CICR a ainsi visité 23 lieux de détention où il a vu au total 9649 détenus, dont 156 femmes.

DÉMARCHES POUR OBTENIR L'ACCÈS À D'AUTRES LIEUX DE DÉTENTION. — Autorisé, depuis 1979, à visiter les lieux de détention civils, le CICR a entrepris des démarches pour avoir également accès aux lieux de détention militaires. Sous le régime du président Binaisa, il a visité deux prisons militaires, mais après le changement de régime en mai, il n'a pas pu se rendre dans les lieux de détention militaires. En revanche, le Président de la Commission militaire a accepté le principe de visites du CICR aux détenus civils se trouvant dans des prisons militaires.

A la suite des incidents armés survenus dans la région du West Nile, en octobre, le CICR a demandé à la Commission militaire, le 14 novembre, l'autorisation d'effectuer une visite aux personnes arrêtées en raison des événements. Dans le courant du mois de décembre, il a obtenu l'accord des autorités.

DEMANDE DE LIBÉRATION DES DÉTENUS. — A plusieurs reprises, le CICR est intervenu pour que les autorités examinent la situation des détenus civils et a demandé la libération, pour raisons humanitaires, de certaines catégories d'entre eux (jeunes détenus, femmes et personnes âgées ou malades). Cette proposition a été acceptée, le 19 août, par le Président de la Commission militaire.

Bien qu'aucun élargissement global n'ait eu lieu en 1980, quelques demandes spécifiques de libération pour raison d'âge ou de santé, présentées par le CICR, ont toutefois reçu satisfaction en cours d'année.

Secours

D'une façon générale, le CICR a distribué dans les prisons ougandaises des médicaments, du savon, des désinfectants, des ustensiles divers, des vêtements, des couvertures et des articles de loisirs, ainsi que des vivres là où la situation alimentaire le requérait plus particulièrement. Celle-ci a, d'ailleurs, nécessité un fort accroissement des secours, dont la valeur a doublé au mois d'août par rapport aux distributions du mois de juin. Cet accroissement a été rendu possible grâce à des dons de la Communauté économique européenne (CEE) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

Des familles de détenus qui se trouvaient dans le besoin ont également reçu quelques secours à partir du second semestre. Ces distributions ont été effectuées avec la collaboration de la

Croix-Rouge ougandaise.

Outre les secours aux détenus, qui représentent la plus grande part de l'action d'assistance du CICR en Ouganda, du savon, des désinfectants et des couvertures ont été remis aux hôpitaux et dispensaires du gouvernement ainsi qu'à la Croix-Rouge ougandaise pour quelques-uns de ses postes de premiers secours. Dans le Karamoja, où existaient d'importants besoins, le CICR, en collaboration avec la Société nationale, a remis des secours à 14 dispensaires; ces secours provenaient en majorité de la Croix-Rouge danoise, du HCR et d'Oxfam, qui, faute de moyens logistiques suffisants, ne pouvaient pas assurer eux-mêmes les distributions. De même, durant le premier semestre, le CICR a mis à la disposition de la Croix-Rouge ougandaise deux véhicules lourds pour le transport des secours en faveur de la population civile.

A la fin de l'année, la situation s'est dégradée dans le West Nile (voir ci-dessus) et une mission d'évaluation a été entreprise, le 8 novembre, dans les districts d'Arua et de Moyo; à la suite de cette visite, une action de secours pour 10 000 à 15 000 civils déplacés a été décidée. En collaboration avec les «Verona Fathers», des convois de secours ont aussitôt été organisés à destination de la région sinistrée: vivres — dons du PAM et de CARE/Ouganda —, médicaments, couvertures, ustensiles de cuisine et savon ont été distribués dans les missions et les hôpitaux. En outre, quatre centres de distribution de lait pour mères et enfants ont été établis dans les districts d'Arua et de Nebbi.

Assistance médicale

Dans tous les lieux de détention visités par le CICR, des médicaments de base ont régulièrement été distribués, de même que, selon les besoins, du matériel de laboratoire.

Par ailleurs, le CICR a effectué des démarches pour obtenir une amélioration des soins donnés dans les prisons ainsi que le transfert de certains détenus dans des établissements hospitaliers. Sur la base des recommandations du délégué-médecin, qui avait participé aux visites de prisons, il a, en outre, décidé d'adjoindre une infirmière à la délégation de Kampala pour suivre plus étroitement la situation médicale des détenus et contrôler l'utilisation des secours médicaux. L'infirmière a été dépêchée sur place le 24 octobre.

Enfin, comme il l'avait fait en 1979, le CICR a continué de fournir des unités standard de médicaments et de pansements aux hôpitaux et dispensaires des régions affectées: Kampala, Mbale, Acholi, Bunyoro, Toro, Karamoja et West Nile.

Agence de recherches

Ouverte en septembre 1979, l'Agence de recherches de Kampala a exercé son activité dans quatre domaines:

- l'enregistrement des détenus lors de chaque visite de lieux de détention, de même que l'enregistrement des détenus transférés, évadés, décédés, libérés;
- l'échange de messages familiaux entre les détenus et leurs familles;
- les recherches de familles de détenus;
- les recherches de personnes disparues, menées généralement dans le pays, mais aussi dans les pays limitrophes comme le Soudan et le Kenya.

L'Agence de recherches de Kampala a bénéficié de la collaboration des 22 sections de la Croix-Rouge ougandaise pour l'acheminement des messages; le réseau des «Verona Fathers» a aussi été utilisé pour le traitement d'une partie des

enquêtes pour les disparus; la presse et la radio nationales ont, en outre, été mises à contribution pour faire connaître les activités de recherches du CICR et contacter des familles de détenus.

En 1980, l'Agence de recherches a traité plus de 400 cas (concernant essentiellement des personnes recherchées) et quelque 13 000 messages familiaux.

Tanzanie

En 1979, le CICR avait effectué deux séries de visites aux personnes détenues en Tanzanie à la suite du conflit qui avait éclaté entre l'Ouganda et ce pays (cf. p. 24 du Rapport d'activité 1979).

Une troisième série de visites avait été prévue pour le mois de mars 1980; elle devait permettre également de remettre quelque 300 messages familiaux aux prisonniers de guerre détenus en Tanzanie. Les visites venaient de commencer à la prison de Rwamrumba lorsque les autorités tanzaniennes décidèrent de transférer en Ouganda la majeure partie des prisonniers qu'elles détenaient, soit 704 prisonniers de guerre visités par le CICR en 1979 et 402 civils ougandais. Ces personnes, qui ont été incarcérées à la prison ougandaise de Mbale, ont été enregistrées par les délégués du CICR à leur arrivée sur sol ougandais; la délégation de Kampala a remis des secours pour faire face aux besoins que créait cette augmentation de la population pénitentiaire et a effectué des démarches auprès du gouvernement ougandais pour qu'il procède à des transferts sur d'autres lieux.

Le CICR a soumis aux autorités ougandaises le cas des prisonniers ougandais transférés de Tanzanie alors qu'ils étaient établis et avaient de la famille dans ce pays; il est également intervenu auprès des ambassades des pays dont certains prisonniers transférés étaient originaires (Burundi, Rwanda, Zaïre et Kenya).

Une centaine de prisonniers transférés de Tanzanie ont été libérés par les autorités ougandaises.

Secours

Ainsi qu'il en avait été décidé à la suite d'une mission d'évaluation dans la région de Kagera, en août 1979, le CICR a procédé, pendant le premier trimestre 1980, à une ultime distribution de secours en faveur des populations tanzaniennes déplacées en raison du conflit entre l'Ouganda et la Tanzanie (cf. p. 24 du Rapport d'activité 1979). Des couvertures, des ustensiles de cuisine et divers secours ont été distribués à quelque 30 000 personnes, avec la collaboration de la Croix-Rouge tanzanienne.

Ethiopie

En Ethiopie, le CICR a continué son action d'assistance aux victimes des conflits armés de l'Erythrée et de l'Ogaden ainsi qu'aux populations du Tigré et du Gondar, ces provinces

ayant également connu une situation de troubles. Comme en 1979, il a effectué des démarches auprès des autorités éthiopiennes et de la Croix-Rouge nationale, qu'il a associée à son effort, afin d'élargir son champ d'activités traditionnelles

(protection et Agence de recherches).

En particulier, en décembre, à l'occasion d'une mission à Addis-Abeba, le délégué général pour l'Afrique, M. Frank Schmidt, a repris ces points, notamment avec Ato Tibelu Bekele, Secrétaire permanent au ministère des Affaires étrangères, et les dirigeants de la Croix-Rouge nationale. A la fin de l'année, le CICR avait enregistré des progrès concernant l'action de protection.

Protection

VISITE AUX PRISONNIERS DE GUERRE SOMALIENS. — En raison des affrontements survenus en Ogaden, le CICR a demandé à avoir accès aux nouveaux prisonniers de guerre somaliens, ce qui lui a été accordé. Les 24 et 26 avril, un délégué a visité 27 prisonniers dans un camp militaire de Harrar, selon les modalités du CICR; 17 d'entre eux avaient été vus lors des visites précédentes, le 6 mars 1978 et le 25 octobre 1979. Une nouvelle visite a eu lieu le 28 octobre 1980: 38 prisonniers, dont 11 nouveaux, ont été vus par le CICR. Des secours leur ont été remis par l'intermédiaire de la Croix-Rouge éthiopienne.

EXTENSION DE L'ACTION DE PROTECTION. — Comme indiqué ci-dessus, le CICR a cherché, en plus des prisonniers de guerre, à étendre son action de protection à

d'autres catégories de détenus.

Le 3 décembre, il a obtenu du secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères l'accord de principe pour avoir accès à tous les lieux de détention éthiopiens. Les modalités pratiques du programme de visites devaient encore être discutées au niveau du ministère de l'Intérieur et de l'administration des prisons.

Assistance médicale

CENTRE DE DEBRÉ ZEIT. — Mise en route dès janvier 1979, l'action du CICR au centre de rééducation de Debré Zeit pour les invalides de guerre (amputés et paraplégiques), venue à échéance le 31 décembre 1979, a été reconduite pour une période d'une année sur la base d'un nouvel accord signé le 10 janvier 1980 entre le gouvernement éthiopien et le CICR. Celui-ci a donc maintenu au cours de l'année une équipe de 8, puis 9 spécialistes (5 orthopédistes, 3 physiothérapeutes et une infirmière pour paraplégiques). Leurs tâches étaient d'équiper les invalides d'appareils adéquats, de les faire bénéficier d'un traitement de physiothérapie et de soins infirmiers, en particulier les paraplégiques; de s'occuper de l'atelier de fabrication de prothèses, orthèses, cannes et chaises roulantes (ces appareils ont été fabriqués avec du matériel local); d'assurer, enfin, la formation du personnel local (55 personnes en fin d'année, dont près de la moitié elles-mêmes invalides de guerre): c'est ainsi que de novembre 1979 à fin décembre 1980, une trentaine d'employés locaux ont suivi un cours de formation d'assistants physiothérapeutes ou orthopédistes, cours qui devait s'achever en janvier 1981 par une session d'examens.

En 1980, le centre de Debré Zeit a équipé quelque 400 invalides. L'assistance du CICR (achats de matériel et salaires de certains techniciens locaux) s'est élevée à 200 000 francs suisses. Depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 1980, le centre a produit 601 prothèses, 135 appareils de maintien pour paraplégiques, 53 chaises roulantes et 550

paires de cannes anglaises.

A la suite d'une mission d'évaluation effectuée, dans la première quinzaine d'août, par un coordinateur paramédical envoyé du siège, le CICR a décidé, vu le grand nombre de patients à traiter, de reconduire son action à Debré Zeit pour une nouvelle année, tout en diminuant par étapes l'effectif de ses spécialistes et en remettant progressivement la responsabilité opérationnelle, puis financière totale du centre aux Ethiopiens, ne maintenant lui-même qu'une présence à titre de conseiller.

ASSISTANCE DANS LES RÉGIONS AFFECTÉES PAR LA GUERRE. — Pour répondre aux besoins de milliers de personnes déplacées, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne, a pris en charge les frais opérationnels et l'approvisionnement en médicaments d'une équipe médicale mobile opérant dans les provinces de Sidamo et de Bale.

En outre, pour soutenir l'action du ministère de la Santé, il a fourni des unités standard de médicaments aux hôpitaux, dispensaires et cliniques des régions plus particulièrement affectées par la guerre: le Harrarghe, le Tigré, le Gondar et l'Erythrée, en plus de Sidamo et de Bale. Les distributions ont été effectuées directement ou par l'intermédiaire de la Croix-Rouge éthiopienne et du ministère de la Santé.

Secours

Le CICR a continué, également, à assister les personnes déplacées dans les régions touchées par la guerre en leur fournissant des vivres, des couvertures, des tentes, du savon et du tissu. Les bénéficiaires ont été les victimes du conflit érythréen dans la région d'Asmara, celles du conflit de l'Ogaden (provinces de Harrarghe, Bale, Sidamo et Arusi), ainsi que les populations du Gondar et d'une partie du Tigré, région de Mekele.

Le CICR a collaboré étroitement avec la Croix-Rouge éthiopienne, principal canal de distribution de ses secours, et lui a accordé un soutien financier (prise en charge des frais opérationnels de cinq branches locales de la Croix-Rouge éthiopienne) et logistique: un mécanicien, mis à disposition par la Croix-Rouge britannique, a été envoyé à Addis-Abeba pour s'occuper de l'entretien du parc de véhicules de la Croix-Rouge éthiopienne et mettre sur pied un atelier de réparation, financé conjointement par la Croix-Rouge nationale, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le CICR.

Les modalités pratiques de coopération entre le CICR et la Croix-Rouge éthiopienne en matière de secours ont été revues et améliorées — principalement sur le plan technique — et ont

fait l'objet d'un accord portant sur la période du 1er décembre

1980 au 30 juin 1981.

Le CICR a aussi travaillé en collaboration avec des organismes de secours gouvernementaux et les Eglises, comme la «Relief and Rehabilitation Commission», l'«Eritrean Regional Affairs Special Commission» et le «Social Welfare Center», notamment en Erythrée où la Croix-Rouge nationale n'avait pas de bureau local.

Des missions et des établissements hospitaliers ont également reçu quelques secours matériels du CICR, en plus des

secours médicaux.

La région d'Asmara, le Bale, le Harrarghe, le Gondar et le Tigré (ce dernier pour la première fois en août) ont fait l'objet de missions entreprises par le chef de délégation d'Addis-Abeba. Il s'agissait de réévaluer les besoins et d'apprécier les programmes de secours existants, réalisés par les organismes gouvernementaux précités et la Croix-Rouge éthiopienne, et de régler des problèmes techniques d'acheminement et de contrôle des distributions. Les missions ont confirmé la nécessité de poursuivre l'action de secours du CICR.

Agence de recherches

Le CICR a fait des démarches pour obtenir l'autorisation d'ouvrir un bureau de recherches au sein de la délégation d'Addis-Abeba. A la fin de l'année, il n'avait pas encore obtenu de réponse. La délégation a tout de même effectué la transmission de messages entre les prisonniers somaliens et leurs familles et s'est occupée du rapatriement de quelques ressortissants namibiens. Quelques demandes d'enquêtes ont été enregistrées et transmises à l'Agence centrale de recherches à Genève.

Somalie

En Somalie, le CICR a réitéré les démarches entreprises depuis 1977 pour développer des activités de protection et de recherches (recherche de ressortissants éthiopiens, obtention de listes de Somaliens portés disparus et transmission de messages familiaux) dans le cadre des séquelles du conflit de

l'Ogaden.

Une mission entreprise, dans ce but, à Mogadiscio, du 13 au 27 mars, n'a pas donné de résultats, les délégués du CICR n'ayant pas pu avoir les entretiens qu'ils souhaitaient avec les autorités. Les délégués ont remis au Croissant-Rouge somalien, leur seul interlocuteur au cours de cette mission, des messages familiaux et des cartes de capture remplis par les prisonniers de guerre somaliens que le CICR avait visités en Ethiopie au mois d'octobre 1979.

Le Dr Ahmed Mohamed Hassan, Président du Croissant-Rouge somalien, a été reçu à deux reprises (mai et novembre) au siège du CICR, notamment par le Président du CICR et par M. Richard Pestalozzi, vice-Président; les entretiens ont porté sur les difficultés rencontrées en Somalie par le CICR et la possibilité d'une nouvelle mission de M. Pestalozzi dans ce

pays (il en avait effectué une en août 1978).

Ce n'est que le 3 décembre, à la suite de nouvelles opérations militaires à la frontière éthiopienne, que le CICR a reçu du gouvernement somalien, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge, une invitation officielle à se rendre sur place.

Rouge, une invitation officielle à se rendre sur place.

MM. Hans-Peter Gasser, chef de la Division juridique, et Francis Amar, assistant du directeur du Département des opérations, se sont rendus en Somalie le 7 décembre. Ils ont eu des entretiens avec des représentants du gouvernement, notamment le général Mohamed Ali Samatar, vice-Président de la République et ministre de la Défense, le général Jama Mohamed Ghalib, ministre de l'Intérieur («Local Governments and Rural Development»), le directeur général du ministère des Affaires étrangères et le général commandant l'administration pénitentiaire, ainsi qu'avec les dirigeants du Croissant-Rouge somalien. Les délégués du CICR ont relancé les négociations en matière de protection et, précisant le rôle du CICR, ont abordé la question d'une action d'assistance en relation avec les événements survenus dans les régions proches de la frontière éthiopienne.

Protection

Lors de la mission de décembre, les délégués du CICR ont eu accès, dans les environs de Mogadiscio, à deux groupes de prisonniers (197 et 7 respectivement), capturés à la suite du conflit de l'Ogaden. Un prisonnier cubain, vu pour la première fois en mai 1979 (voir p. 26 du Rapport d'activité 1979) a également été visité. Des secours lui ont été apportés à cette occasion et il a eu la possibilité de rédiger un message familial.

Assistance

Du 9 au 12 décembre, les deux délégués du CICR ont entrepris une tournée dans trois régions frontalières du nordest de la Somalie, touchées par les opérations militaires, en compagnie de membres du Croissant-Rouge et d'un représentant du ministère de la Défense. Ils ont visité plusieurs hôpitaux et procédé à une première évaluation des besoins humanitaires en vue d'une éventuelle action d'assistance en faveur des victimes civiles; une mission plus approfondie a été décidée pour le début de 1981.

Soudan

La délégation du CICR à Khartoum est venue en aide aux victimes du conflit érythréen réfugiées sur sol soudanais en développant, en leur faveur, des actions d'assistance médicale et des activités de recherches; elle a également aidé la population de l'Erythrée et les prisonniers en mains des mouvements de libération en envoyant des secours (vivres et médicaments) par l'intermédiaire d'organismes divers. Des médicaments ont aussi été remis à l'organisme humanitaire «Relief Society of Tigrai» en faveur de victimes de combats au Tigré.

Par ailleurs, des réfugiés ougandais au Soudan ont bénéficié des services de la délégation du CICR. Celle-ci a, en outre, collaboré avec la délégation de N'Djamena, dans le cadre des activités de l'Agence de recherches, pour assurer l'échange de messages familiaux concernant les réfugiés tchadiens au Soudan.

Enfin, le délégué du CICR à Khartoum a assisté, à titre d'observateur, à la Conférence internationale sur les réfugiés, convoquée par le Soudan, qui s'est tenue du 20 au 22 juin dans la capitale soudanaise.

Décès d'un délégué du CICR

Un événement tragique survenu au Soudan a une nouvelle fois endeuillé le CICR en 1980: M. Jürg Baumann, délégué dans ce pays depuis le mois d'octobre 1979, a perdu la vie dans un accident de voiture le 21 septembre 1980. M. Baumann était entré au CICR au début de 1979 et avait d'abord représenté l'institution en Israël.

Assistance médicale

Les activités médicales du CICR au Soudan ont concerné principalement les victimes du conflit érythréen tant à l'hôpital de Kassala qu'au Centre de réhabilitation de Port-Soudan.

En outre, le CICR a fait parvenir des unités standard de médicaments et de matériel médical (pour une valeur globale de 715 000 francs suisses) aux établissements hospitaliers des mouvements érythréens. Son assistance en faveur des victimes au Tigré s'est élevée à 40 000 francs suisses. L'acheminement et les distributions ont été effectués par des organismes humanitaires érythréens et tigréens.

HÔPITAL DE KASSALA. — Comme en 1979, le CICR a continué à assumer la responsabilité des activités médicales de l'hôpital de Kassala dans lequel a travaillé une équipe chirurgico-médicale de 4 ou 5 personnes, dont un médecin, mise à disposition par la Croix-Rouge suisse. Cette équipe a prodigué des soins à toutes les victimes du conflit érythréen et, selon les besoins, à la population locale soudanaise; elle a, en outre, effectué plusieurs visites au camp de réfugiés érythréens de Kashm el Girba et approvisionné en médicaments les dispensaires de ce camp et de celui de Kassala.

L'infirmier spécialisé dans les soins aux paraplégiques à Port-Soudan (voir ci-dessous) a effectué une brève mission à Kassala, où il a donné des indications pour le traitement de 7 patients paraplégiques et fabriqué des orthèses provisoires.

CENTRE DE RÉÉDUCATION DE PORT-SOUDAN. — En juillet 1979, le CICR avait mis en œuvre, en collaboration avec l'«Eritrean Relief Association» (ERA), un programme d'assistance médicale en faveur des paraplégiques et hémiplégiques victimes du conflit érythréen. Cette action, qui consistait à fournir une aide en personnel (2 physiothérapeutes et un infirmier spécialisé dans les soins pour paraplégiques, en 1980), en matériel et en médicaments au Centre de rééducation de Port-Soudan, tenu par l'ERA, a pris fin le 28 février 1980.

Le CICR a assuré la formation de quatre infirmières dans les soins aux patients paralysés. Depuis le début de l'action, 174 patients ont été traités à Port-Soudan. Le matériel médical et les médicaments que le CICR a remis au Centre représentent un montant de 46 050 francs suisses pour 1980.

Secours

En plus des secours médicaux, le CICR a accordé une assistance matérielle aux prisonniers détenus par les mouvements de libération érythréens et à la population civile déplacée en Erythrée. Ces secours ont principalement consisté en vivres (nourriture d'appoint pour 60 000 personnes), ainsi qu'en couvertures, vêtements et matériel de cuisine.

Les distributions ont été effectuées par l'entremise de l'«Eritrean Relief Association» (ERA), organisme d'assistance de l'«Eritrean People's Liberation Front» (EPLF), et par celle de l'«Eritrean Red Cross and Crescent Society» (ERCCS), organisme d'assistance de l'«Eritrean Liberation Front» (ELF). Les vivres distribués provenaient de la CEE et de la Confédération suisse.

Agence de recherches

Une déléguée de l'Agence centrale de recherches (ACR) a été rattachée à la délégation de Khartoum dès la fin du mois de février. En avril, le CICR a reçu l'autorisation officielle de se rendre dans les camps de réfugiés et d'y développer les activités relevant de l'ACR.

En cours d'année, l'Agence de recherches de Khartoum a installé sept «antennes» dans le pays: six à l'est et au nord-est (régions de Port-Soudan, Gedaref, Kassala, etc.) et une à Juba, dans le sud. Ces «antennes», tenues par des employés locaux engagés par le CICR ou d'autres organismes, couvrent chacune plusieurs camps où des volontaires assurent la liaison.

L'Agence de recherches s'est principalement occupée de la recherche de personnes (membres de familles vivant à l'étranger) sur la base de demandes émanant des réfugiés ou celles en provenance de l'étranger et transmises dans ce cas-là par les délégations du CICR à Kampala et Nairobi et par l'ACR à Genève. Pour les réunions de familles à l'étranger, le CICR a travaillé en étroite collaboration avec le HCR, intervenant plus particulièrement dans la première phase de l'opération, soit la localisation des intéressés.

Au 31 décembre 1980, l'Agence de recherches de Khartoum a enregistré 1406 demandes d'enquêtes; 165 cas ont été clos, dont 145 de façon positive.

Kenya

En 1980, le CICR a maintenu à Nairobi sa délégation régionale pour l'Afrique orientale, couvrant, outre le Kenya, le Burundi, les Comores, Djibouti, la Réunion, Madagascar, le Rwanda, les Seychelles et la Tanzanie. La délégation de Nairobi a principalement développé des activités dans le domaine de l'Agence de recherches et celui de la diffusion du droit international humanitaire. Par ailleurs, elle a servi de base logistique à l'action du CICR en Ouganda et, dans une moindre mesure, aux activités des délégations d'Addis-Abeba et de Khartoum.

L'Agence de recherches de Nairobi a traité des cas de recherches de personnes, notamment en relation avec l'Ouganda et Djibouti; elle a procédé à l'échange de messages familiaux avec le Soudan et l'Ouganda et à l'enregistrement de listes diverses, en particulier de réfugiés ougandais rapatriés. Par ailleurs, en liaison avec la délégation d'Addis-Abeba, elle a collaboré au rapatriement de ressortissants namibiens depuis l'Ethiopie.

Avec la collaboration de la Croix-Rouge nationale, la délégation régionale de Nairobi a conduit un programme de diffusion du droit international humanitaire et d'information sur la Croix-Rouge au sein des forces armées kenyanes. Après avoir reçu l'accord des autorités militaires, le 23 juillet, elle a mis au point un programme de conférences et de projections de films et de diapositives, qui a été présenté en septembre et en octobre à quelque 5300 officiers et soldats.

Missions à Djibouti et aux Seychelles

Le délégué régional pour l'Afrique orientale a effectué une mission en République de Djibouti du 31 janvier au 9 février 1980. Il a eu des entretiens, notamment, avec des membres du gouvernement ainsi qu'avec les dirigeants du groupement local du «Croissant-Rouge». Avec ces derniers, il a principalement été question de la future reconnaissance officielle du «Croissant-Rouge» de Djibouti par le CICR.

Avec les autorités, le délégué régional a abordé le problème de l'adhésion aux Conventions de Genève (la République de Djibouti n'a ratifié que la première Convention) et de la diffusion de celles-ci dans les écoles et au sein des forces armées; les autorités responsables ont accepté, en principe, que les Conventions de Genève soient enseignées dans ces deux milieux sur la base de manuels du CICR.

Enfin, le délégué régional a traité du problème des réfugiés éthiopiens à Djibouti, en faveur desquels le «Croissant-Rouge» a entrepris une action d'assistance; le délégué du CICR a visité quatre camps qui regroupaient environ 15 000 réfugiés. A la suite de cette mission, le CICR a décidé d'octroyer au «Croissant-Rouge» de Djibouti un don unique de 5 tonnes de lait en poudre de la Confédération suisse pour soutenir son action en faveur des réfugiés.

Le délégué régional s'est rendu, par ailleurs, aux Seychelles du 10 au 16 février 1980 pour traiter principalement de la ratification éventuelle des Conventions de Genève de 1949 par ce pays.

Le délégué régional a également effectué des missions en Ouganda, en Somalie et en Tanzanie.

Autres conflits et pays

Tchad

L'action du CICR au Tchad en 1980 se scinde en trois périodes: le premier trimestre pendant lequel le CICR s'est essentiellement préoccupé du problème des quelque 2000 prisonniers de guerre et internés civils détenus pour la plupart dans les provinces septentrionales du BET (Borkou-Ennedi-Tibesti); les six mois qui ont suivi la reprise des hostilités, le 21 mars, durant lesquels le CICR a été amené à conduire des activités de protection, d'assistance médicale, de secours et de recherches en faveur principalement des victimes civiles des combats; enfin, le mois de décembre qui a vu le retour à N'Djamena des délégués du CICR après deux mois d'absence, l'institution ayant en effet décidé, au début d'octobre, de retirer sa délégation au Tchad étant donné l'impossibilité où elle se trouvait de remplir sa tâche.

Le problème de la libération des prisonniers de guerre

A la fin de l'année 1979, le Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) avait confirmé le principe de la libération des prisonniers de guerre, comme en avaient convenu, au mois d'août de la même année, les onze factions tchadiennes signataires des accords de Lagos. Une Commission spéciale chargée d'étudier la question avait accordé au CICR toutes les facilités pour ses déplacements sur le territoire, l'enregistrement des prisonniers et l'opération de transfert. Ces dispositions devaient être confirmées, le 24 janvier 1980, par le président Goukouni Oueddei lui-même, qui annonçait que «le Gouvernement d'union nationale de transition autorise la Croix-Rouge internationale à se rendre dans toutes les zones où se trouvent des prisonniers en vue de leur libération totale».

L'opération de transfert devait porter sur plus de 2000 prisonniers de guerre, la majorité des internés civils ayant déjà été transférés dans le courant de 1979. Ces prisonniers se trouvaient dans quatre régions différentes: le BET contrôlé par le FROLINAT (environ 1500 prisonniers); l'Ouaddaï, où les Forces armées du Nord (FAN) détenaient environ 400 prisonniers; le Salamat et le Guera, sous contrôle du Front d'action commune (FAC), où se trouvaient une centaine de prisonniers et d'internés civils; et enfin le Kanem (une cinquantaine de prisonniers et d'internés civils). Tous les prisonniers devaient transiter par N'Djamena avant d'être transportés plus loin, vers le sud du pays. Un centre de transit avait été créé à cet effet dans la capitale.

En ce qui concerne les négociations avec le FROLINAT, qui détenait les trois quarts des captifs, elles aboutirent à des accords dûment signés autorisant le CICR à transférer tous les prisonniers de guerre du BET. C'est ainsi que le 17 février, le chef de l'état-major des Forces armées populaires (FAP) enjoignait les diverses unités armées du BET de procéder à la libération des prisonniers et à leur regroupement dans huit

postes organisés par le CICR; il demandait également de faciliter le travail de ce dernier qui était autorisé à se déplacer dans tout le secteur. L'achèvement de ce programme de transfert devait aussi permettre au CICR de fermer sa délégation de Faya-Largeau, ses actions d'assistance médicale et de secours dans le BET étant terminées.

Malheureusement, bien que le plan de l'opération globale de transfert des prisonniers fût arrêté à mi-février, celle-ci ne put jamais se réaliser. A fin février, des divergences apparurent en effet entre les diverses tendances représentées au sein du GUNT. Ainsi, le Conseil de la Révolution (FROLINAT), s'il ne remettait pas en cause le principe de la libération des prisonniers, renvoyait cependant la réalisation de l'opération

Face à ce blocage, le CICR entreprit aussitôt les démarches qui s'imposaient et dépêcha au Tchad, au début du mois de mars, un envoyé spécial, M. Laurent Marti. Mais tous ses efforts restèrent vains.

Le CICR maintint néanmoins sa décision de fermer sa délégation de Faya-Largeau, ce qui fut fait le 11 mars.

Les divergences qui conduisirent à l'échec des négociations en vue de la libération et du transfert des prisonniers de guerre ne furent, en réalité, que le prélude d'événements plus graves encore. Le 21 mars, la guerre civile reprit. De très violents affrontements armés débutèrent en effet à N'Djamena, opposant les Forces armées populaires (FAP) du président Goukouni Oueddei, soutenues par les tendances qui appuyaient le GUNT, et les Forces armées du Nord (FAN) de M. Hissen Habré, coupant ainsi la capitale en deux zones.

Activités du CICR après la reprise des hostilités

Le 27 mars, le CICR lança un appel aux deux parties belligérantes pour demander qu'une solution pacifique soit trouvée dans les plus brefs délais. L'appel demandait, en outre, l'application de deux dispositions humanitaires: d'une part, que l'hôpital central, qui regroupait la plupart des blessés civils et militaires, et les bâtiments l'entourant soient respectés en tant que zone neutralisée et soient protégés conformément à l'article 18 de la IV^e Convention, cela afin que le CICR puisse y travailler (le CICR pour sa part veillerait à ce qu'aucune installation militaire ni aucun homme armé ne s'y trouve); d'autre part, que les parties acceptent un cessez-le-feu pour permettre l'évacuation de la population civile se trouvant dans la zone des combats.

La neutralisation de l'hôpital central intervint le lendemain, soit le 28 mars. Quant à l'établissement du cessez-le-feu, il nécessita d'innombrables démarches avant d'être finalement signé le 7 avril; mais il ne fut en fait jamais respecté et les

combats reprirent peu après.

Dès le début des hostilités, le CICR fut opérationnel dans les deux zones de la capitale. Mais l'intensité des combats était telle qu'il fut contraint de procéder au repli partiel de ses délégués. Dans un premier temps, avec l'accord des autorités camerounaises, les délégués travaillant dans la zone FAN se retirèrent chaque soir à Kousseri, localité sise sur la rive camerounaise du Chari. Leur retrait définitif de cette zone

intervint le 24 mai après qu'un véhicule du CICR, clairement marqué de l'emblème, fut atteint par des tirs

Quatre semaines plus tard, soit le 19 juin, le CICR décida de baser temporairement tous ses délégués à Kousseri, les environs immédiats de la délégation en zone FAP ayant été touchés par des obus; les délégués continuèrent néanmoins à se rendre régulièrement en zone FAP.

Le CICR multiplia les démarches (notamment au cours d'une mission du délégué général pour l'Afrique, M. Frank Schmidt) afin d'obtenir des deux parties des garanties de sécurité pour ses délégués et de pouvoir poursuivre simultanément ses activités dans les deux zones. Préoccupé notamment par la situation nutritionnelle des civils en zone FAN, il proposa au président Goukouni Oueddei une trêve durant laquelle il serait possible d'acheminer dans cette zone des aliments de base et des fortifiants pour certaines catégories de civils (enfants de moins de 15 ans, femmes enceintes ou en couches). Cette proposition ne fut pas agréée.

A fin juillet, M. Marti fut à nouveau envoyé sur place pour négocier les bases d'un accord permettant au CICR de poursuivre ses activités au Tchad. Le président Goukouni Oueddei accepta le principe d'une action de secours du CICR en zone FAN, pour autant que les FAP puissent en contrôler les convois. Ces propositions furent transmises par lettre à M. Hissen Habré que les conditions de sécurité n'avaient pas permis de rencontrer. Cette lettre resta sans réponse.

M. Marti effectua une nouvelle mission au Tchad au début du mois de septembre, mais les FAN refusèrent les propositions précitées. Le CICR soumit alors aux deux parties un projet d'aide simultanée à partir du Cameroun. Celles-ci l'acceptèrent et un accord fut signé le 17 septembre, stipulant que le programme d'assistance du CICR destiné à venir en aide aux victimes du conflit serait intensifié, que l'acheminement de produits alimentaires et de matériel médical se ferait de la rive camerounaise à la rive tchadienne du Chari au moyen de barges marquées de l'emblème de la Croix-Rouge, que les transports auraient lieu simultanément en direction des deux zones en fonction des besoins et qu'enfin les forces du Gouvernement d'union nationale de transition et celles des FAN respecteraient l'emblème de la Croix-Rouge et accorderaient aux délégués du CICR protection et assistance. Les autorités camerounaises donnèrent également leur accord à cette opération.

Les délégués du CICR purent donc se rendre de nouveau dans les deux zones pour y constater les besoins, évaluation qui confirma la nécessité d'une action de secours. Alors que les préparatifs en vue de l'acheminement des premiers convois étaient achevés, le CICR fut informé que certaines tendances au sein du GUNT étaient opposées à ce que l'opération

commençât.

Devant ce nouveau rebondissement de la situation et malgré de nouvelles démarches visant à concilier les parties sur les modalités pratiques de son action humanitaire, le CICR décida le 6 octobre de suspendre provisoirement toutes ses activités au Tchad et de rappeler ses délégués à Genève.

Dans la note qu'il adressa aux deux parties au conflit, pour leur confirmer sa décision, le CICR soulignait qu'il était prêt à poursuivre le dialogue dans la mesure où les propositions qui lui seraient faites seraient conformes à sa tradition d'impartialité et que son action pourrait se développer avec l'accord des parties, ouvertement et à l'abri des controverses politiques. La communauté internationale fut également informée de la

décision du CICR par voie de presse.

L'évolution de la situation militaire à N'Djamena, en particulier la reprise, à mi-décembre, du contrôle de la capitale et de plusieurs bastions des FAN par les forces de la coalition gouvernementale, rendit possible une nouvelle intervention du CICR. Après avoir consulté le ministre de la Santé, M. Medela, le CICR dépêcha au Tchad une équipe de cinq délégués, dont un spécialiste de l'Agence centrale de recherches et deux infirmiers, un délégué-médecin étant déjà sur place. Ils étaient chargés de reprendre une activité de protection en faveur des prisonniers faits pendant les combats, d'apporter une aide médicale complémentaire à celle déployée par les hôpitaux de la coopération technique française placés sur le rivage camerounais, de relancer les activités de recherches et enfin d'évaluer les besoins.

Protection

Avant la reprise des hostilités à fin mars 1980, le CICR s'est principalement occupé — en matière de protection — de la question du transfert des prisonniers de guerre et des internés civils libérés. Pour les raisons indiquées précédemment, ces transferts ne se sont pas réalisés, sauf en ce qui concerne les 96 prisonniers de guerre et 163 internés civils qui ont été transférés, sous les auspices du CICR et avec l'aide d'avions français, du Guera et du Salamat à N'Djamena. Les personnes qui le souhaitaient ont été par la suite conduites de la capitale dans le sud du pays, même après la reprise des hostilités, en passant alors par le Cameroun.

Parallèlement, les délégués du CICR ont continué à visiter les prisonniers dans les camps du BET et ont procédé à l'évacuation de quelques-uns d'entre eux sur des établisse-

ments hospitaliers.

Après que les hostilités eurent repris, le CICR a fait des démarches pour obtenir des deux parties au conflit l'accès aux personnes capturées au cours des combats. Des visites ont commencé dans les deux zones au début du mois d'avril.

Dans la zone FAN, les délégués du CICR ont visité sans témoin 25 prisonniers de guerre détenus à la prison de Ridina; les visites se sont répétées jusqu'au 24 mai, date à laquelle le CICR, pour raison de sécurité, n'a plus eu accès à la zone FAN. Des autorisations de visite pour d'autres lieux de cette

zone n'ont pas pu être obtenues.

Dans la zone FAP, le CICR a effectué une visite hebdomadaire à la prison de la gendarmerie, visite à laquelle un déléguémédecin ou une infirmière a participé. Des secours alimentaires, des couvertures et des vêtements ont été distribués aux prisonniers; les délégués du CICR se sont également occupés de fournir de l'eau pour les soins du corps et l'entretien des vêtements.

Concernant la protection de la population civile, les délégués du CICR ont procédé à quelques évacuations de civils (femmes, enfants, blessés) pris dans la zone des combats.

Assistance médicale

Alors qu'il avait décidé de cesser ses activités médicales au Tchad à fin décembre 1979, le CICR a été contraint de les reprendre dès le début des combats dans la capitale, le 21 mars: envoi de personnel médical, distribution de médicaments et de matériel médical, assistance aux centres hospitaliers.

En zone FAN, une équipe chirurgicale de 4 personnes, comprenant un chirurgien, un anesthésiste, un instrumentiste et une infirmière, a été placée en renfort à l'hôpital central; une deuxième équipe l'a remplacée jusqu'à la fin du mois d'avril. Ces équipes ont amené avec elles plus de 4 tonnes de médicaments. Pour décharger l'hôpital central, les délégués ont organisé l'évacuation des blessés sur d'autres établissements sis en zone FAP (voie rapidement abandonnée pour raison de sécurité) ou, par pirogues, sur Kousseri (Cameroun) où fonctionnait un hôpital français de l'EMMIR («Equipe médicale mobile d'intervention rapide»); les délégués ont également mis en place un centre de triage des blessés dans les locaux de l'université. Le CICR s'est enfin préoccupé du ramassage et de l'ensevelissement des cadavres en prenant financièrement en charge une équipe locale.

La recrudescence des combats au mois de mai a conduit à l'évacuation de l'hôpital central; mais le centre de triage de l'université a continué de fonctionner et les blessés ont continué à être acheminés au Cameroun jusqu'à la suspension des activités du CICR dans la zone FAN; des employés locaux

ont par la suite assuré le transfert des blessés.

En zone FAP, le CICR a contribué à la mise en place d'un dispensaire dans la banlieue de Farcha en y livrant des médicaments; ses délégués-médecins et infirmières y ont effectué plusieurs visites. En outre, le CICR a également créé un centre médical dans le camp de transit qui avait été initialement aménagé pour accueillir les prisonniers de guerre libérés. Ce centre a traité les cas postopératoires et il a également servi de dispensaire pour la population civile et de centre de triage pour les blessés qui y étaient amenés directement. Après le retrait des Français et la fermeture de l'hôpital militaire, le dispensaire de Farcha a été transformé en hôpital d'urgence. Enfin, à fin mai, le CICR a ouvert un nouveau centre de triage des blessés, d'où ceux-ci étaient ensuite acheminés soit sur l'hôpital de Farcha, soit sur le second hôpital de l'EMMIR ouvert en territoire camerounais, en face de Farcha.

Durant les deux premiers mois ayant suivi la reprise des combats, environ 3000 blessés ont été soignés dans les centres de soins et dans les hôpitaux de N'Djamena; 800 d'entre eux

ont été convoyés au Cameroun.

Le CICR s'est préoccupé de la situation médicale dans d'autres zones, en dehors de la capitale. Dans celle contrôlée par les Forces armées tchadiennes du colonel Kamougué, il a apporté une assistance matérielle (médicaments, brancards, etc.) au centre de premiers soins de Mandelia tenu par des médecins tchadiens.

Le CICR a également assisté les centres médicaux de Mongo (zone du «Front d'action commune») et de Linia (zone du «Comité démocratique révolutionnaire») par la livraison de médicaments.

Après le repli de la délégation sur Kousseri, le CICR a continué à s'occuper du dispensaire de Farcha, à envoyer des médicaments dans les deux zones et à financer le transport des

blessés de la zone FAN au Cameroun.

Lors de la suspension, en octobre, de ses activités au Tchad, le CICR a remis la moitié des médicaments et du matériel médical aux différentes parties au conflit, à la mission catholique et à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (ces deux dernières travaillant à Kousseri en faveur des réfugiés tchadiens), l'autre moitié étant conservée pour une éventuelle reprise de l'action.

Au total, le CICR a fourni, en 1980, des médicaments et du matériel médical au Tchad pour une valeur de 599 000 francs

suisses.

Secours

Durant le premier trimestre, le solde des secours de 1979 a en partie été acheminé dans les centres de transit et d'accueil de Sahr, Moundou, Bongor et N'Djamena prévus pour les prisonniers de guerre. Des distributions de vivres ont également été effectuées en faveur de divers groupes de personnes nécessiteuses à N'Djamena.

A la suite de la reprise des hostilités dans la capitale, des distributions de vivres (blé, lait en poudre, sucre) ont été effectuées à Farcha, dans divers quartiers de N'Djamena et dans une vingtaine de villages des environs en faveur de

quelque 20 000 personnes déplacées.

Entre le 1^{er} mars et le 30 avril, près de 30 tonnes de secours, représentant une valeur de 46 720 francs suisses, ont été distribuées; ils provenaient du Fonds Européen de Développement (FED) et du solde 1979.

Le solde des secours a été remis au ministère de la Santé, à la mairie de N'Djamena ainsi qu'au représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, après la suspension des activités du CICR.

Agence de recherches

Durant le premier trimestre de 1980, l'Agence de recherches à N'Djamena a continué à transmettre des messages familiaux entre les prisonniers de guerre et les internés civils du BET et les familles restées au sud et à procéder à la recherche de

En raison du grand nombre de demandes d'enquêtes déposées depuis 1978 (il en restait encore 580 à résoudre au début de 1980), la délégation de N'Djamena a conclu un contrat avec un hebdomadaire local qui a fait paraître régulièrement les listes de personnes recherchées; elle a également procédé à l'affichage de ces listes, installé deux «antennes» de l'Agence de recherches à Sahr et Moundou et a eu recours à Radio-Tchad pour la diffusion quotidienne des noms des personnes recherchées. Ces mesures ont donné des résultats positifs.

La reprise des hostilités en mars 1980 a créé de nouveaux besoins, en même temps qu'elle a considérablement entravé les activités de l'Agence de recherches: accès difficile, voire impossible à certaines régions du pays, voies de communication coupées. Le CICR a néanmoins pu déployer ses activités de recherches en zone FAP, où se trouvait le bureau principal, ainsi qu'en zone FAN et à Kousseri, où affluaient les réfugiés. Ses activités ont consisté à établir la liste des blessés et des décédés, à enregistrer les prisonniers visités, à procéder à des enquêtes et à transmettre des messages familiaux. Pour la seule ville de N'Djamena, 360 nouvelles demandes d'enquêtes ont été enregistrées en raison du conflit.

En 1980, 504 demandes d'enquêtes ont été enregistrées, dont 150 ont trouvé une solution positive; en outre, 18 469 messages

familiaux ont été échangés.

Dispositif

Pour faire face à l'aggravation de la situation, l'effectif des délégués du CICR au Tchad (une douzaine de personnes au début de l'année) a été porté à 22 personnes à fin mars, y compris le personnel médical, mais sans compter les employés locaux. Le nombre de délégués a baissé par la suite, notamment après la suspension des actions en zone FAN et le retrait sur Kousseri; au début du mois d'août, ils n'étaient plus que 9 à Kousseri.

Les réfugiés tchadiens

Pour ce qui est des réfugiés tchadiens au Cameroun, qui avaient fui les combats déchirant leur pays, le CICR a jugé qu'une action de sa part n'était pas nécessaire, ni sur le plan médical, ni sur celui des secours, d'autres organismes étant déjà sur place et faisant face aux besoins. En revanche, les réfugiés tchadiens ont bénéficié de l'aide du CICR dans le domaine de l'Agence de recherches.

Les délégués du CICR se sont également rendus au Nigeria, dans la région du Bornou, où se trouvaient des réfugiés tchadiens; ces derniers avaient toutefois été pris en charge par des organisations locales, dont la Croix-Rouge nigériane.

Zaïre

Protection

En 1980, le CICR s'est employé à poursuivre au Zaïre les activités de protection qu'il avait commencé à y développer en 1979. Malgré l'autorisation de principe du gouvernement zaïrois, en décembre 1979, accordant au CICR l'accès à des lieux de détention dépendant de la police de sécurité de l'Etat, ce n'est que le 1^{er} mai 1980, à l'occasion de la mission du délégué aux problèmes de détention et après des négociations avec les autorités concernées, que l'accès à la permanence du Centre national de recherches et d'investigations (CNRI), à Kinshasa, a été obtenu. Poursuivant leurs visites dans les lieux de détention civils et militaires, les délégués du CICR se sont rendus, début août, dans tous les «cachots» de gendarmerie de la capitale. En octobre, une nouvelle série de visites a été effectuée à Kinshasa.

Lors d'une seconde mission au Zaïre du délégué aux problèmes de détention, la question de l'accès à d'autres lieux dépendant des autorités militaires a dû encore faire l'objet de négociations. Celles-ci ont finalement permis de visiter trois nouveaux lieux dépendant de la sécurité militaire.

Parallèlement à ses activités à Kinshasa, le CICR a poursuivi son action de protection dans différentes provinces. C'est ainsi qu'en avril, quatre délégués, dont un médecin, ont effectué une série de visites dans les lieux de détention, civils et militaires, de la province zaïroise de l'Equateur. Par la suite, au mois d'août, des visites ont également été faites dans les lieux de détention, civils et militaires, de la province du Shaba, dont les locaux du CNRI à Lubumbashi et les «cachots» de la gendarmerie.

Au total, en 1980, les délégués du CICR ont visité 39 lieux de détention où ils ont vu 2776 détenus. A l'occasion de ces visites, ils ont remis des médicaments aux dispensaires des prisons et des secours (savon, cigarettes, désinfectants, couvertures,

nattes, etc.) aux détenus.

Agence de recherches

L'extension des activités dans le domaine de la protection a amené, dans le courant de l'année, un accroissement des tâches relevant de l'Agence de recherches. A la suite de l'accord des autorités, permettant au CICR de développer des activités de recherches, principalement dans le domaine des relations entre les détenus et leurs familles, un délégué de l'Agence centrale de recherches a été envoyé à Kinshasa en novembre, afin de mettre sur pied les structures nécessaires, notamment pour l'enregistrement systématique des détenus visités par le CICR, la transmission de nouvelles familiales et la recherche de personnes disparues.

Sahara occidental

Préoccupé depuis 1975 par le conflit du Sahara occidental, le CICR a continué ses démarches auprès de toutes les parties concernées pour pouvoir exercer ses activités conventionnelles en faveur de toutes les victimes du conflit, particulièrement des prisonniers de guerre. En 1979, le CICR n'avait eu accès qu'aux combattants du Front Polisario détenus par les forces armées mauritaniennes; il n'avait pu réaliser de visites ni aux prisonniers algériens ou du Front Polisario en mains marocaines, ni aux prisonniers marocains ou mauritaniens détenus par le Front Polisario, les dernières visites remontant respectivement à 1978 et 1976 (cf. Rapport d'activité 1979, p. 30).

Pour relancer les négociations, le CICR a pris contact avec les ambassadeurs marocain et algérien à Genève et a adressé une note aux représentants du Front Polisario à Alger, au début de l'année. Un accueil positif a été réservé à ces démarches. Cependant, aucun résultat concret n'a été obtenu

en 1980, si ce n'est du côté de la Mauritanie.

Prisonniers en mains mauritaniennes

Deux délégués, dont un médecin, se sont rendus en Mauritanie du 5 au 15 juillet. Toutes les facilités leur ont été accordées pour la visite des 115 combattants du Front Polisario encore détenus par les forces armées mauritaniennes. Depuis la visite du mois de juillet 1979, 36 prisonniers avaient été libérés en raison de leur âge ou de leur état de santé; les deux prisonniers visités précédemment à Aïoun el Atrous

avaient été transférés à Nouakchott où se trouvaient les autres prisonniers, conformément à la suggestion des délégués.

Au cours de cette mission, les délégués du CICR se sont entretenus avec les autorités mauritaniennes, dont le Président de la République, le chef d'état-major de l'armée et le ministre de la Santé, et avec les représentants du Croissant-Rouge mauritanien.

Prisonniers en mains marocaines

Aucune visite de prisonniers de guerre n'a pu être réalisée au Maroc en 1980. L'Agence centrale de recherches a néanmoins poursuivi son action en faveur des prisonniers algériens: elle a transmis 335 messages familiaux et 545 colis par l'intermédiaire des Croissants-Rouges algérien et marocain. Les prisonniers n'ont toutefois pas été autorisés à répondre à leurs familles.

Prisonniers en mains du Front Polisario

Deux missions ont été effectuées en Algérie (à Alger, en avril, puis à Tindouf, en juin) sans que les négociations progressent. En effet, le délégué du CICR n'a jamais eu la possibilité de s'entretenir avec des représentants du Front Polisario. Les contacts ont été maintenus avec les autorités algériennes, le Croissant-Rouge algérien et le «Croissant-Rouge Sahraoui».

Aucune visite de prisonniers marocains ou mauritaniens, en mains du Front Polisario, n'a donc été réalisée en 1980. En outre, quelques demandes de nouvelles concernant ces prisonniers, adressées par l'Agence centrale de recherches, sont

demeurées sans réponse.

Par ailleurs, le CICR est intervenu auprès du Front Polisario pour rappeler le traitement humanitaire dû aux prisonniers, après que des embarcations de pêche, à bord desquelles se trouvaient des ressortissants de diverses nationalités, ont été arraisonnées.

Assistance médicale en Mauritanie

Le CICR a maintenu des contacts avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne le projet de centre de réadaptation pour invalides que cet organisme envisage de mettre sur pied à Nouakchott et qui accueillerait aussi des blessés de guerre. Le CICR avait convenu, en 1978, de participer à ce projet en finançant l'achat d'équipement de base jusqu'à concurrence de 30 000 dollars.

Liberia

A la suite du changement de régime survenu au Liberia le 12 avril 1980, M. Frank Schmidt, délégué général pour l'Afrique, a effectué une mission à Monrovia du 9 au 17 août aux fins de prendre contact avec la Croix-Rouge libérienne et d'offrir aux nouvelles autorités les services du CICR pour visiter les personnes détenues en raison du récent coup d'Etat. Le CICR ne s'était plus rendu au Liberia depuis 1975, date à laquelle les visites des lieux de détention avaient été interrompues.

M. Schmidt a eu des entretiens avec le chef de l'Etat, le Master Sergeant Samuel K. Doe, avec le ministre d'Etat chargé des affaires présidentielles, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense, le général commandant les Forces armées ainsi qu'avec des membres du «People's Redemption Council», organe législatif et exécutif du pays. Les autorités libériennes ont donné leur accord pour que le CICR visite certaines prisons, mais non tous les lieux de détention. Le délégué général pour l'Afrique a rappelé la règle de base du CICR qui est d'avoir accès à tous les lieux de détention sans exception afin de pouvoir octroyer protection

et assistance à tous les détenus sans discrimination; il a souligné que si le CICR acceptait de ne visiter qu'une partie des détenus, il agirait en contradiction avec les principes de neutralité et d'impartialité de la Croix-Rouge.

C'est dans ce sens que le Président du CICR a adressé, le 5 septembre, une lettre au Chef de l'Etat libérien réaffirmant la disponibilité du CICR au cas où ses critères d'intervention seraient acceptés. La réponse du Chef de l'Etat libérien a confirmé que le CICR ne pouvait pas, pour l'instant, avoir accès à l'ensemble des lieux de détention pour raison de sécurité.

SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE FOURNIS OU ACHEMINÉS PAR LE CICR EN 1980*

AFRIQUE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	T - I (F -)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)	Valeur (Fr.s.)	Total (Fr.s.)
Afrique du Sud	Détenus et familles	41,2	68 040		68 040
Angola	Population civile déplacée, invalides	1 017,–	2 655 120	180 000	2 835 120
Botswana	Réfugiés	27,3	111 320	13 500	124 820
Djibouti	Population civile déplacée	5,-	47 200		47 200
Ethiopie	Population civile déplacée, invalides	1 106,–	2 127 400	243 500	2 370 900
Malawi	CR locale	1,3	7 700		7 700
Mozambique**	Réfugiés	7,1	45 700	20 000	65 700
Ouganda	Population civile déplacée, détenus, réfugiés, malades	93,2	379 170	94 000	473 170
Soudan	Population civile déplacée	1 468,9	3 634 440	370 000	4 004 440
Tchad	Prisonniers de guerre, population civile déplacée	633,4	284 700	599 000	883 700
Zaïre	Détenus	2,3	11 820	22 000	33 820
Zambie	Réfugiés, population civile déplacée	45,7	205 120	10 500	215 620
Zimbabwe	Population civile déplacée	1 340,6	669 500	200 000	869 500
TOTAL GÉNÉRAL		5 789,-	10 247 230	1 752 500	11 999 730

^{*} Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux Sociétés nationales, l'aide aux détenus et à leurs familles ainsi que l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial.

^{**} Reliquat des secours de 1979 arrivés et distribués en janvier 1980.